

Assemblée communale extraordinaire du 17 juin 2024 à 20h00
au bâtiment de la Léchère 2b

Présidence : M. Savio Michellod, Syndic

Présence

Ouverture de l'assemblée : 29 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal in corpore. La majorité est à 15.

Excusés : Mme Anne-Claude Vionnet et M. Jean Reichenbach

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 7 juin 2024, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout-ménage.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

MM. Roberto Caamaño et Louis Philipona sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée communale est donc ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2024

2. Comptes 2023

- 2.1 Compte de résultats
- 2.2 Compte des investissements
- 2.3 Présentation du bilan
- 2.4 Rapport de la fiduciaire
- 2.5 Rapport et préavis de la commission financière
- 2.6 Approbation

3. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2023

En préambule, Mme Christine Varone fait part de quelques remarques.

Les comptes 2023 ont fait l'objet d'une revue détaillée avec la commission financière. La fiduciaire, Fiduservice SA, les a vérifiés les 10 et 11 avril 2024 et a émis ses rapports. Suite à la décision de l'Assemblée communale du 14 mai d'abaisser le taux d'imposition des personnes physiques à 73%, des contrôles complémentaires ont été effectués et de nouveaux rapports ont été délivrés.

Il convient de relever que selon les exigences légales, les communes ont l'obligation de disposer d'un système de contrôle interne (SCI). Celui-ci a été mis en place en 2023. Il doit encore être finalisé. Deux recommandations ont été émises en ce sens par la Fiduciaire.

La Fiduciaire a également fait part dans son rapport complémentaire détaillé que le facteur d'endettement dépassait désormais le seuil des 200%, ce qui n'était pas le cas avec la proposition du Conseil communal d'abaisser le taux à 79%. Néanmoins, aucune mesure d'assainissement ne doit être prise puisque le bâtiment de la Léchère 2b sera partiellement transféré au patrimoine financier lors de la clôture de l'investissement et cela réglera cette problématique.

2.1 Compte de résultats

Les comptes 2023 bouclent avec un total de Fr. 4'565'059.50 de charges et Fr. 4'925'259.96 de produits. L'exercice 2023 dégage un excédent de revenus de Fr. 360'200.46, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 13'398.14.

La gestion des dépenses étant bien maîtrisée, ce résultat s'explique par la conjonction de plusieurs éléments très favorables, à savoir :

- Des écarts aux différents budgets reçus des associations de communes (Fr. 182'500.00)
- Des recettes extraordinaires au niveau des impôts sur les prestations en capital et sur les impôts spéciaux (Fr. 198'000.00)
- Des encaissements d'impôts sur les personnes morales supérieurs au budget suite à des taxations d'années précédentes plus favorables qu'attendues (Fr. 182'000.00)
- Des encaissements d'impôts sur les personnes physiques sur les exercices précédents supérieurs au budget liés au faible impact du COVID (Fr. 311'000.00)
- Des différences de méthode de calcul entre les modèles de compte MCH1 et MCH2.

Ces remboursements et ces recettes supplémentaires, dont certaines à caractère exceptionnel, totalisent plus de Fr. 873'500.00. En conséquence, et compte tenu d'autres variations mineures, le compte de résultats affiche un excédent de produits de Fr. 360'200.46.

À noter que ce bénéfice intègre la prise en compte de la baisse du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 73% comme demandé par l'Assemblée communale du 14 mai 2024, pour un montant de Fr. 455'352.50.

Les participations aux collectivités publiques (charges de transfert) représentent 55% du budget, soit un total de Fr. 2'530'053.00.

L'approvisionnement et la protection des eaux sont des comptes qui doivent s'équilibrer. Les attributions aux réserves s'élèvent à Fr. 7'705.00 pour l'approvisionnement en eau et à Fr. 22'508.00 pour la protection des eaux. Les taxes de raccordement facturées en 2023 représentent plus de Fr. 62'760.00.

Le taux de couverture pour la gestion des déchets est de 79% et est supérieur à la norme minimale de 70%.

Mme Christine Varone commente les écarts significatifs.

0 Administration générale

Le traitement et les jetons du Conseil communal sont supérieurs au budget de Fr. 35'000.00 hors charges sociales et reflètent le temps consacré aux investissements en cours (bâtiment de la Léchère 2b et les chemins AF) ainsi qu'à des suivis plus ponctuels.

Au niveau de l'administration, des heures supplémentaires ont été payées à deux personnes.

Les charges informatiques sont également plus élevées et corrélées, entre autres, à la réorganisation du service technique.

Au niveau des immeubles de notre patrimoine administratif, pour le bâtiment de la Léchère 2b, les charges supplémentaires concernent le premier lot de mobilier acheté pour les fêtes de fin d'année (inauguration, Noël des anges).

1 Ordre et sécurité publics, défense

Ce chapitre est inférieur au budget de Fr. 18'000.00. Il n'appelle pas de commentaires particuliers, si ce n'est que la participation aux frais de curatelle, facturée par le RSSV, est en diminution de Fr. 13'642.00. Au niveau du service du feu, les derniers mouvements concernent la vente d'un véhicule, le produit a été reversé aux communes.

2 Formation

Les frais liés au cercle scolaire et au cycle d'orientation sont inférieurs au budget (les salaires des enseignants du CO ont été surévalués). Les coûts liés à l'accueil extrascolaire sont également en baisse.

3 Culture, sports et loisirs

Ce chapitre est supérieur au budget de Fr. 33'000.00.

Il comprend l'inauguration du bâtiment de la Léchère 2b et le Noël des anges. Ce poste inclut également le réaménagement de la zone de la chapelle, dont les travaux ont été conséquents.

4 Santé

Ce poste comprend essentiellement des charges liées. Il est globalement inférieur aux prévisions de Fr. 89'000.00.

Les prestations du RSSV relatives aux homes, aux soins à domicile, à l'aide familiale, à la coordination du réseau et aux frais de l'administration du RSSV sont moins élevées que prévu.

5 Prévoyance sociale

Ce poste est légèrement supérieur au budget de Fr. 22'000.00. Ceci est dû à une augmentation de la participation aux prestations d'accueil de la petite enfance, ainsi qu'à des frais d'assistance du service social intercommunal.

6 Trafic et télécommunication

Ce chapitre est légèrement inférieur au budget de Fr. 19'000.00.

Il comprend, entre autres, l'achat d'une balayeuse. Ainsi le balayage de nos routes n'est plus effectué par la commune de Bossonnens.

La réfection du chemin historique ne sera définitivement pas réalisée.

7 Protection de l'environnement - Aménagement du territoire

L'approvisionnement en eau, et le traitement des eaux usées sont des comptes qui s'équilibrent.

Une intervention conséquente a été nécessaire sur les pompes situées au Bois-de-Ban pour Fr. 5'800.00. Les taxes de raccordement sont comptabilisées en investissement. Il en découle une attribution nette aux financements spéciaux sous capital propre de Fr. 7'705.00. À relever que la consommation d'eau a baissé de 6%.

Les prestations du PGEE sont inférieures au budget de Fr. 17'000.00, ainsi que les frais d'entretien du PGEE de Fr. 5'000.00. Ceci compense la hausse de notre participation à la STEP. Les taxes de raccordement des eaux usées sont comptabilisées en investissements pour Fr. 48'000.00.

La refacturation de la canalisation EU du Bois-de-Ban génère un produit de Fr. 24'500.00. Il en découle une attribution nette aux financements spéciaux sous capital propre de Fr. 22'508.00.

Les produits des autorisations de construire sont supérieures au budget.

8 Economie publique

Pas de commentaires particuliers.

9 Finances et impôts

Une provision sur débiteurs de Fr. 50'000.00 a été constituée. Une perte de cet ordre est attendue en 2024 pour un contribuable.

Les recettes sont supérieures aux prévisions étant donné que des encaissements d'impôts non prévisibles sont plus favorables qu'attendus et que le budget est élaboré avec un coefficient d'impôt à 89%. L'impact global de la baisse à 73% est de Fr. 455'000.00 sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Quant à l'administration de la fortune, elle correspond uniquement au patrimoine financier qui se compose de l'immeuble de la Croix-Blanche et du bâtiment situé à la route d'Attalens 9.

Les charges du bâtiment de la Croix-Blanche sont supérieures de Fr. 27'000.00. Des travaux d'entretien dans un appartement ainsi qu'au restaurant ont été nécessaires.

Pour les intérêts, la charge inclut les emprunts de Fr. 1'685'000.00 contractés en 2023 pour le bâtiment de la Léchère 2b, ainsi que la hausse des taux lors des renouvellements d'emprunts arrivés à échéance. Ces intérêts sont répartis en fonction des différents postes du bilan.

Le résultat 2023, avant la prise en compte de la baisse d'impôt, s'élève à Fr. 815'553.00. La baisse d'impôt à 73% étant de Fr. 455'352.54, le résultat final 2023 se monte à Fr. 360'200.46.

Mme Martine Rebetez souhaite des précisions pour la partie des associations de communes. Comment s'expliquent les différences par rapport au budget ?

Mme Christine Varone précise que les budgets des associations ont été surévalués. Pour le CO, les salaires des enseignants ont été surestimés, d'où un remboursement. Au niveau du RSSV, il a été difficile d'évaluer certains éléments comme le taux d'occupation des deux homes. Une petite variation peut avoir des conséquences financières importantes sur les comptes du réseau. À relever que lors de la dernière assemblée des délégués du RSSV, il a été demandé d'établir des budgets au plus près de la réalité afin de ne pas impacter trop fortement les communes.

Pour la santé, Mme Martine Rebetez peut comprendre les différences. Par contre, pour les salaires des enseignants, qui sont prévus par le canton et qui sont fixes, elle ne voit pas comment on peut arriver à des différences de budget.

M. le Président fait savoir qu'il s'agit d'une erreur du canton qui a transmis des mauvais chiffres au CO. Cela représente un montant de Fr. 400'000.00 pour la Veveyse. L'impact pour notre commune représente Fr. 20'000.00.

Mme Christine Varone complète en précisant que la nouvelle association des secours sud fribourgeois a également établi des budgets au-dessus de la réalité. Toutes les associations ont été trop pessimistes au moment d'établir leurs budgets.

2.2 Comptes des investissements

Le compte des investissements montre un excédent de dépenses de Fr. 2'130'347.03. Le budget prévoyait un excédent de dépenses de Fr. 3'329'675.95.

Les dépenses 2023 démontrent l'avancement des projets en cours, principalement pour la construction du bâtiment de la Léchère 2b, l'étape 1 des chemins AF et le chauffage du bâtiment de la Croix-Blanche. Quant aux recettes, elles concernent l'encaissement des taxes de raccordement des eaux claires et des eaux usées. Aucun investissement n'est totalement achevé.

Indicateurs financiers MCH2

L'indicateur « proportion des investissements » de 38% signifie un effort d'investissement élevé, voire très élevé car il est proche des 40%.

Le degré d'autofinancement de 24 % renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens. Le degré idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle. L'effort d'investissement étant élevé, le degré d'autofinancement s'est contracté.

Proportion des investissements	38%	20% - 40% effort d'investissement élevé.
Degré d'autofinancement	24%	Situation conjoncturelle : récession : 50% - 80%

2.3 Présentation du bilan

Mme Christine Varone commente le bilan au 31 décembre 2023.

Le total du bilan passe de Fr. 9'694'794.00 au 1^{er} janvier 2023 à Fr. 10'872'392.00 au 31 décembre 2023; la progression est essentiellement due à l'investissement du bâtiment de la Léchère 2b.

Le bilan est composé des éléments suivants :

Actifs		Passifs	
Disponibilités et actifs à court terme	1'394'499	7'386'902	Fonds étrangers
Patrimoine administratif	7'761'785	1'168'727	dont subventions
Patrimoine financier	1'716'108		<u>Capital propre</u>
		850'186	Financements spéciaux
		481'190	Réserve liée au retraitement
		1'793'914	Résultats cumulés
Résultat annuel 2023		360 200	
	10'872 392		10'872 392

Par comparaison avec les autres communes de la Veveyse, il ressort que 5 communes présentent un capital-propre de plus de 50% par rapport au total de leur bilan. Le meilleur ratio est supérieur à 70 % et le plus bas à 28,7 %.

Pour Granges, le capital-propre représente 32 % du total du bilan et nous place en 7^{ème} position. Granges n'est donc pas "assise sur un magot" contrairement à ce qui a été avancé lors de l'assemblée communale du 14 mai dernier.

Ce qui est essentiel, c'est la capacité financière de la commune. Cette capacité financière doit permettre de supporter les charges financières liées à ses prestations, mais aussi de pouvoir supporter les coûts de renouvellement des infrastructures.

Mme Christine Varone donne des explications sur les indicateurs financiers :

Indicateurs financiers MCH2

Part des charges d'intérêts	0.49%	0% - 4% : bon
Part du service de la dette	4%	< 5% : charge faible
Dette nette par habitant en francs	7'137.73	> 5'000 : endettement très important
Dette brute par rapport aux revenus	197%	150% - 200 % : mauvais

- Part des charges d'intérêts : 0,49 % indicateur qualifié de bon jusqu'à 4 %. Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbée par la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée
- Part du service de la dette 4% : qualifié de charge faible en-dessous de 5%. Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et amortissements. Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.
- Dette nette par habitant : Fr. 7'137.73 : qualifié d'endettement très important au-delà de Fr. 5'000.00. Elle est en légère hausse par rapport à 2022 suite à la baisse d'impôt à 73%
- Dette brute par rapport aux revenus : 197% : indicateur qualifié de mauvais : entre 150 et 200%

Concernant les deux derniers indicateurs, Mme Christine Varone tient à relever que les indicateurs liés à la dette nette et brute prennent en compte, sans pondération, les engagements conditionnels hors bilan, soit un montant de plus de Fr. 3'800'000.00, impactant fortement notre situation. Les engagements hors bilan concernent essentiellement notre part d'emprunts auprès des associations de communes. Par ailleurs, le bâtiment de la Léchère 2b, qui est encore entièrement affecté au patrimoine administratif, influence également négativement ces indicateurs. La situation par rapport à 2022 s'est péjorée avec la contre-proposition de l'assemblée communale du 14 mai dernier.

M. le Président remercie Mme Christine Varone pour la présentation de ces comptes qui nous permet de constater que Granges se situe dans les communes les moins riches de la Veveyse et par conséquent n'est pas la mariée que tout le monde courtisera.

M. Frédéric Bracher a comparé les différents indicateurs financiers du compte des investissements et du bilan, et pris sur le site du canton de Fribourg les différentes valeurs. La proportion des investissements de 38% se trouve entre 20% et 40% ; elle est donc considérée comme élevée. En prenant le site du

canton, il a trouvé une échelle à 4 valeurs indicatives. Avec un effort d'investissement élevé de 38%, M. Frédéric Bracher est étonné que la valeur sorte en vert. Certes, ce sont des indications qui viennent du canton, mais cela surprend M. Frédéric Bracher.

Concernant la dette nette par habitant, comme l'a dit Mme Christine Varone, M. Frédéric Bracher constate que la proposition qui a été acceptée par l'Assemblée communale du 14 mai 2024 péjore un petit peu le résultat. Mais il faut savoir qu'en 2022, la dette nette par habitant était légèrement supérieure à Fr. 7'000.00, selon les chiffres qui étaient présentés sur le site sur la base de 79%, avant la décision de baisser les impôts.

Avec la baisse à 73%, on se trouve avec une dette nette par habitant d'env. Fr. 7'100.00. Effectivement, c'est un peu plus élevé. A partir de Fr. 5'000.00 la valeur indicative mentionne un endettement très important. Néanmoins, pour M. Frédéric Bracher la différence est moindre puisqu'on se trouve quasiment au niveau de 2022.

Avec la baisse d'impôt à 73%, la dette brute s'élève à 197%. A savoir qu'avec le coefficient à 79%, celle-ci se situait à 190%. Nous avons perdu 7 points. A noter que l'indicateur reste dans le rouge que ce soit avec le taux à 79% ou à 73%. M. Frédéric Bracher constate qu'il y a 2 éléments par rapport aux investissements :

1. Nos propres investissements, comme celui du bâtiment de la Léchère 2b.
2. Les investissements des associations de communes qui ne peuvent pas forcément être gérés par les communes. On pense à la santé, comme évoqué tout à l'heure, mais on peut également citer des projets comme le tourisme, la piscine ou le projet 4 saisons.

M. Frédéric Bracher demande si le Conseil communal a une politique d'investissement, et quel est l'impact de notre commune auprès des associations de communes pour limiter les investissements extérieurs. Ce n'est pas uniquement une question financière, mais c'est également une question de pouvoir couvrir les frais d'amortissement et les frais d'exploitation qui vont suivre.

Mme Christine Varone rappelle que ce débat a déjà eu lieu lors de la présentation des budgets et de la planification financière. Le Conseil communal est tout à fait conscient des enjeux qui sont à notre porte par rapport à ces éléments du district. Comme déjà relevé, l'important c'est notre capacité financière, afin d'avoir les moyens d'assumer nos charges et d'assurer le renouvellement de nos investissements.

Mme Christine Varone précise que Granges est bien représentée au sein des différentes associations de communes. Plusieurs Conseillers communaux siègent dans différentes commissions ou comités. Cependant, le Conseil communal est bien conscient de la taille de notre commune, raison pour laquelle il est régulièrement en discussion avec les communes voisines. A relever que les décisions prises par les assemblées des délégués des différentes associations sont soumises au prorata de la clé de répartition veveysanne. Au vu des investissements à venir, il est clair que des choix devront être faits.

M. le Président tient à relever que le Conseil communal n'a pas fait de catastrophisme par rapport à la décision de l'Assemblée communale du 14 mai dernier. Il a juste voulu rétablir les faits sur certains propos qui avaient été tenus lors de la dernière assemblée puisqu'entre-temps, nous avons eu le temps de vérifier certains chiffres qui ont été communiqués ce soir. La situation de Granges n'est pas devenue catastrophique depuis cette décision. Cependant, nous devons faire des choix tant pour nos dépenses à l'interne que pour nos dépenses à l'externe.

Au niveau du district, il y a des éléments qui sont obligatoires, comme la construction des écoles ou de la piscine. Il y a également des objets qui sont moins obligatoires et qui feront l'objet de discussion. Ce sera peut-être le cas pour les investissements en lien avec le tourisme. A noter que pour l'association

des communes de la Veveyse, la majorité des voix et la majorité des communes sont nécessaires pour qu'un investissement soit accepté.

Pour ce qui est des indicateurs financiers, M. le Président confirme qu'ils sont fixés par le canton. Une directive indique comment les calculer et nous n'avons pas de marge de manœuvre sur les couleurs.

Mme Christine Varone commente le comparatif capital-propre 2023 des 9 communes de la Veveyse. La commune de Granges se situe en 7^{ème} position. A relever qu'aucune des communes de la Veveyse n'a redonné un montant à ses citoyens.

Mme Martine Rebetez remercie Mme Christine Varone pour toutes les explications données. Elle demande si l'investissement du bâtiment de la Léchère 2b n'est pas disproportionné par rapport à la capacité financière de la commune. C'est une décision qui a été prise il y a un certain temps, et on se rend compte ce soir que la situation financière est compliquée et qu'on a énormément investi dans ce bâtiment. Ne faudrait-il pas vendre certains appartements afin que la commune soit moins endettée ?

Mme Christine Varone explique qu'être endetté à un certain niveau n'est pas un gage de bonne ou de mauvaise gestion. Ce qui est important c'est d'avoir des cash flows suffisants pour couvrir nos charges, nos amortissements et prévoir le renouvellement de nos installations. Ce qui est problématique aujourd'hui et qui a été relevé par notre fiduciaire, c'est simplement que notre taux d'endettement dépasse ce fameux plafond des 200%.

Comme expliqué en début d'assemblée, lorsque le bâtiment de la Léchère 2b sera réparti dans le patrimoine administratif et financier, à la fin des travaux, notre taux d'endettement diminuera. Une projection sur la base des chiffres au 31 décembre 2023 le fixerait à 113%.

L'investissement du bâtiment de la Léchère 2b n'est pas disproportionné puisqu'il dégage des états locatifs qui devraient permettre de couvrir une partie des coûts du rez-de-chaussée. Avec la construction de ce bâtiment, la commune peut mettre à disposition des citoyens des locaux modernes et agréables pour diverses occasions.

2.4 Rapport de la fiduciaire

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la fiduciaire.

Concernant la remarque de la fiduciaire par rapport au système de contrôle interne, Mme Christine Varone explique à Mme Martine Rebetez que celui-ci est en place, mais qu'il doit encore être finalisé par de la documentation et qu'un responsable à l'interne doit être nommé. Le système de contrôle interne devrait être terminé à fin 2024.

2.5 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

Les 10 et 11 avril 2024, les comptes de l'exercice 2023 ont été vérifiés par l'organe de révision, la fiduciaire Fidusevice SA. En date du 16 avril 2024, ils ont été présentés à la commission financière, par le Syndic et la responsable du dicastère des finances, ainsi qu'un représentant de la fiduciaire. Lors de cette séance, M. Corminboeuf, réviseur responsable, a présenté le déroulement et la démarche de la révision. Il a commenté les principaux résultats et a répondu aux questions de la commission financière.

Suite à l'acceptation de la contre-proposition faite à l'assemblée du 14 mai 2024 d'abaisser le taux

d'imposition à 73%, la fiduciaire a effectué des contrôles complémentaires des comptes afin d'établir un nouveau rapport de révision.

Comptes de fonctionnement

Après application de la baisse du taux d'imposition des personnes physiques de 89% à 73% votée précédemment, le résultat présente un excédent de CHF 360'200.46.

Contrairement aux années précédentes, le poste de la formation est d'environ CHF 111'000 inférieur au budget, tout particulièrement sur les postes des écoles primaires, du cycle d'orientation et de l'accueil extrascolaire.

Dans le domaine de la santé, les comptes clôturent également en-dessous du budget, de plus de CHF 88'000 grâce notamment aux postes des établissements médicaux-sociaux et des soins ambulatoires.

La réserve pour l'approvisionnement en eau a été augmentée de CHF 7'705.01 et celle des eaux usées de CHF 22'508.14. Le taux de couverture de la gestion communale des déchets se situe à 79.37%, il est donc supérieur au taux de 70% requis.

Le poste des impôts a enregistré des entrées plus conséquentes que prévu au budget. Les principaux postes qui présentent des écarts sont les suivants :

- L'impôts sur le revenu des personnes physiques des années précédentes (+ CHF 310'790.90)
- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+ CHF 182'748.30)
- L'impôt sur les prestations en capital (+ CHF 100'445.60)
- L'impôt sur les gains immobiliers et les plus-values (+ CHF 75'451.65)

Compte d'investissement

Aucun investissement n'a été clôturé à fin 2023.

Bilan au 31 décembre 2023

Le capital propre au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 3'485'490.04, dont CHF 2'154'114.16 d'excédent, après la prise en compte de l'excédent de l'exercice 2023.

Remarques générales

Dans son premier rapport détaillé adressé à la commission financière, l'organe de révision a émis quatre recommandations, sans pour autant demander l'adaptation des comptes 2023.

Malgré une situation saine au niveau du compte de fonctionnement et un excédent de plus de CHF 2 millions au bilan, la commission financière constate que plusieurs indicateurs financiers sont préoccupants. Cette situation découle notamment des investissements, tant au niveau de la Commune qu'au sein des diverses associations intercommunales dont fait partie Granges.

Préavis de la commission financière

La commission financière préavise favorablement les comptes 2023 tels qu'ils nous ont été présentés.

Remerciements

La commission financière remercie le Conseil communal pour son dévouement, et sa bonne gestion des budgets. Nous félicitons le personnel de l'administration communale, ainsi que Madame Varone, pour la bonne tenue des comptes et leur présentation.

La parole n'étant plus demandée, les comptes de résultats et d'investissements 2023 sont soumis au vote et sont acceptés par 21 oui et 1 abstention. (le Conseil communal ne peut pas prendre part au vote, selon l'article 18, alinéa 3, de la loi sur les communes).

M. le Président remercie la commission financière pour la bonne collaboration.

3. Divers

Mme Kimberly Castelberg informe que le rapport Seniors+ sera prochainement publié sur le site de la commune.

Suite à la présentation des comptes, M. Georges Lugon indique, s'il a bien compris, que son intervention lors de la dernière assemblée a mis en péril les finances communales en remboursant la somme supplémentaire de Fr. 150'000.00 aux contribuables, ce qui préoccupe beaucoup le Conseil communal. La commission financière se préoccupe plutôt des investissements considérables, entre autres, pour l'immeuble de la Léchère 2b. M. Georges Lugon rappelle que l'assemblée a voté un investissement de Fr. 2'350'000.00 et qu'au bout du compte on sera plus proche de Fr. 4'000'000.00.

M. Georges Lugon a lu dans la Liberté les propos relatés par M. le Président et dit qu'ils ne correspondent pas à ce qui a été dit lors de la dernière assemblée. Il se réfère aux propos suivants : *il y a un risque que le canton oblige la commune à renoncer au taux dynamique, ce qui reviendrait à maintenir le taux à 89%, sans aucune rétrocession.*

M. Georges Lugon s'interroge sur la fiscalité dynamique dans le contexte actuel. Que doit-on comprendre par flexibilité ? Est-ce qu'il y a seulement 2 taux possibles 89% et 79% et rien d'autre ?

Lors de la dernière assemblée, il a été mentionné que le taux dynamique a ses limites et que le canton risquait de revenir vers le Conseil communal en disant que nous n'avons pas le droit de pratiquer de la sorte, soit le taux le 73% proposé lors de la dernière assemblée.

Si le canton peut effectivement nous obliger à renoncer à un taux dynamique, ou seulement dans une fourchette de taux très étroite qui soit stable et prévisible, M. Georges Lugon demande au Conseil communal, lors de l'assemblée communale consacrée au budget, de faire une proposition de taux fixe qui ne soit pas surfaite, mais qui corresponde le mieux possible à la situation financière de la commune et notamment à l'excédent du bilan de Fr. 2'150'000.00, tout en tenant compte des dépenses déjà planifiées. Pour rappel, cet excédent du bilan ressort d'un taux de 79% puisque chaque année depuis l'introduction du taux dynamique, le coefficient était ramené à 79%.

Concernant la préoccupation du Conseil communal, M. le Président informe qu'elle est moindre que celle que M. Georges Lugon laisse entendre par rapport à ce taux d'imposition de 73% ; le Conseil communal peut vivre avec. Nous voulions juste rappeler que Granges est la seule commune à proposer à l'assemblée communale une baisse du coefficient, et que celui-ci n'était pas suffisant, quand bien même Granges est la moins bien lotie du district.

Par rapport au bâtiment de la Léchère 2b, les comptes ne sont pas arrêtés. M. le Président annonce que des chiffres précis seront donnés lorsque l'investissement sera terminé et les comptes y relatifs bouclés. Il ne faut pas partir en conjecture sur le niveau de dépassement pour cette construction quand nous n'avons pas toutes les informations.

M. le Président ne sait pas d'où M. Georges Lugon tient les chiffres qu'il a évoqués quand il parle d'un dépassement de 100% du budget voté, alors que le montant final des travaux n'est pas connu, c'est un peu surprenant.

Quant aux propos qui sont parus dans la Liberté, M. le Président explique qu'à son sens ils sont conformes à ce qui a été dit en assemblée puisqu'on a justement indiqué que le canton était très réticent par rapport à ces taux d'impôts dynamiques.

M. le Président fait savoir que le Conseil communal a bien pris note de la demande de M. Georges Lugon qui consiste à une baisse d'impôt avec un taux fixe. Le Conseil communal y a déjà pensé pour la prochaine assemblée communale. Il va y réfléchir de manière posée sur un taux d'impôt effectif en tenant compte du ménage courant et des investissements à venir dans le district qui sont relativement importants. Il faut également savoir que nos budgets ne sont pas clôturés avec des chiffres exceptionnels puisqu'on est proche de Fr. 0.00 pour les budgets précédents.

Le Conseil communal a bien compris qu'une majorité de l'Assemblée communale n'était pas d'accord avec sa vision sur le taux dynamique. Le Conseil communal prendra les décisions qui s'imposent en tenant compte des investissements à venir et de l'état des finances communales à ce moment-là.

M. Rodolphe Aeschlimann remercie le Conseil communal pour la réfection des escaliers qui mènent à la route du Prey.

Mme Christine Varone apporte un complément par rapport au bâtiment de la Léchère 2b. Au budget 2023, il restait un solde disponible, par rapport à l'enveloppe globale qui avait été votée, env. Fr. 2'300'600.00. Nous avons dépensé au cours de l'exercice 2023 env. Fr. 1'860'000.00. Il reste donc un montant à disposition pour payer les dernières factures.

A relever que lors de la dernière assemblée, il a été annoncé qu'il y aurait un dépassement, mais il s'agit d'un petit pourcentage par rapport à l'investissement voté. Nous avons dû faire face à une augmentation de certains produits avec pour conséquence un surplus de 25% à 30% sur certains postes, suite aux événements qui se sont passés au niveau géopolitique. De plus, en tant que collectivités publiques, les communes se doivent d'être exemplaires et respecter, entre autres, les normes énergétiques, d'hygiènes, de ventilation...

Pour terminer, Mme Christine Varone rappelle que le montant du crédit de construction voté lors de l'assemblée communale du 9 février 2021 se monte à Fr. 3'215'000.00.

M. Pierre-Philippe Durussel souhaite connaître l'état d'avancement du projet du réaménagement du centre du village et demande s'il y a une coordination avec le projet de mise en conformité des arrêts de bus.

M. le Président répond que des informations seront données lors de l'assemblée communale du mois de décembre. Le dossier avance et il y a une coordination avec la mise en conformité des arrêts de bus. Actuellement, le dossier est en cours d'analyse par le canton. Le Conseil communal espère avancer avec ce projet en 2025.

M. Ludovic Gabriel demande quel est le coût engendré par cette assemblée communale extraordinaire ?

Mme Christine Varone explique que le Conseil communal attend d'avoir reçu toutes les factures pour établir un décompte. Une estimation au plus proche de la réalité sera faite en prenant en compte les

publications de la convocation, les heures liées à la refonte des comptes (fiduciaire, commission financière) et tout le travail administratif nécessaire pour l'organisation de cette assemblée. Des informations précises seront données à la prochaine assemblée communale.

M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal, et en particulier Mme Christine Varone pour la préparation et la présentation des comptes. Des remerciements sont également adressés à la commission financière, à Mmes Cristina Beaud, Catherine Gaillard, Patricia Gabriel, et à M. Yanick Ruchti pour la préparation de la salle.

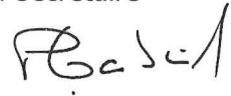
L'assemblée est levée à 21h20.

Le Président



Savio Michellod

La Secrétaire



Patricia Gabriel